

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 14 septembre 2021.

Étaient présents à cette réunion :

M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérier	Représentante de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-249

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 14.1 Demande de rencontre – Ministre de la Santé et des Services sociaux;
- 14.2 Demande d'appui – Décentralisation des services de santé et sociaux du Québec;
- 16.1 Requête de la MRC de Maria-Chapdelaine visant à changer le nom de la circonscription de Roberval.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-250

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 24 août 2021

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 24 août 2021 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 2 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-251

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Boutin, Anna	157,27 \$
Brassard, Jacynthe	70,20
Caboul, Christian	892,80
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	603,62
CLD Domaine-du-Roy	5 513,00
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	1 098,78
Cuizen l'entrepôt libre-service	30,99
Fédération québécoise des municipalités	1 575,16
Gagnon, Mario	174,61
Trium Médias inc.	481,29
Larouche, Sophie	537,81
Leclerc, Francis	25,20
Mégaburo inc.	103,78
Morin, Lise	688,00
Noël, Marick	180,90
Simard, Nadia	1 680,36
Tremblay, Jérémy	183,32
Visa Desjardins	527,30
Vision Informatik inc.	5 519,85
Total fonds MRC	<u>20 044,24 \$</u>
Centre du cellulaire	264,44 \$
Garma impression	108,58
Jean Dumas Ford	5 491,89
Lettrage Dupy Design	431,18
Produits Shell Canada	187,41
Soudure Daniel Dufour inc.	246,05
Vitrierie d'auto Saguenay (Roberval) ltée	229,95 \$
Total fonds TNO	<u>6 959,50 \$</u>
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	2 716,94 \$
Total fonds FLI	<u>2 716,94 \$</u>
Total des fonds	<u>29 720,68 \$</u>

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-252

Sujet : Avis d'intervention du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Construction de la ligne à 161 kV Chamouchouane–Saint-Félicien

Attendu l'avis d'intervention transmis le 26 août dernier par la sous-ministre à l'Énergie et aux Ressources naturelles, madame Marie-Josée Lizotte, conformément à l'article 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

Attendu que ce projet vise la construction d'une nouvelle ligne de transport de l'énergie à 161 kV permettant de relier les postes Chamouchouane et Saint-Félicien, et ce, sur une distance de 18 kilomètres dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy doit donner son avis sur la conformité de l'intervention projetée, en tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy poursuit avec son schéma d'aménagement plusieurs objectifs relatifs au transport de l'énergie électrique sur son territoire, notamment en ce qui concerne l'intégration des infrastructures ainsi que leur impact sur les paysages, le milieu agricole et les espaces urbanisés;

Attendu que l'intervention projetée par le gouvernement du Québec et son ministère s'inscrit dans le respect de ces objectifs poursuivis par la MRC du Domaine-du-Roy à l'intérieur de son schéma d'aménagement;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy émette, en vertu des dispositions de l'article 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), un avis favorable sur l'intervention projetée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles visant la construction d'une ligne de transport de l'énergie à 161 kV permettant de relier le poste Chamouchouane et Saint-Félicien.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-253

Sujet : Approbation du règlement n° 20-997 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 20-997 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue d'agrandir la zone 2V à même la zone 4CO (secteur du chemin de la Rivière).

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-254

Sujet : Approbation du règlement n° 20-998 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 20-998 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le plan d'urbanisme n° 18-942 en vue d'agrandir une aire d'affectation de villégiature à même une aire d'affectation de conservation dans le secteur du chemin de la Rivière.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-255

Sujet : Approbation du règlement n° 21-032 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-032 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le plan d'urbanisme n° 18-942 en vue d'agrandir une aire d'affectation résidentielle de haute densité, et ce, à même une aire d'affectation résidentielle de basse densité dans le secteur de la route de l'Église et de la rue Boutin.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-256

Sujet : Approbation du règlement n° 21-034 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-034 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue d'agrandir la zone 320-Rhd à même une partie de la zone 321-Rbd (secteur de la route de l'Église et de la rue Boutin).

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-257

Sujet : Approbation du règlement n° 21-035 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-035 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le plan d'urbanisme n° 18-942 en vue de remplacer une aire d'affectation résidentielle de basse densité par une aire d'affectation mixte, dans le secteur de la rue de Saint-Méthode et de la route 169.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-258

Sujet : Approbation du règlement n° 21-036 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 21-036 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue de remplacer la zone 302-Rbd par la zone 302-M (secteur de la rue de Saint-Méthode et de la route 169).

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-259

Sujet : Décompte progressif n° 3 – Aménagement de voies cyclables/Projet 4C Saint-Gédéon

Attendu les travaux d'aménagement amorcés d'une nouvelle section de piste cyclable à Saint-Gédéon, dont le contrat a été octroyé par la résolution n° 2021-090;

Attendu que l'entrepreneur a remis le décompte progressif n° 3 dans lequel il demande un paiement de 78 112,86 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 9 septembre 2021, tel qu'approuvé par Mageco LMG;

Attendu que cette somme inclut également une retenue de 28 200 \$ pour le pavage du chemin des Bassins;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 3, d'une somme de 78 112,86 \$ taxes incluses à Excavation G. Larouche inc., et ce, selon la recommandation de Mageco LMG.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-260

Sujet : Mandat – Travaux de déblaiement mécanique dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy avait sollicité, en juin dernier, des offres de service pour la réalisation de travaux de préparation de terrain par déblaiement mécanique sur 96 hectares dans le bloc Saint-André-Lac-Bouchette sur les terres publiques intramunicipales;

Attendu que le mandat avait été accordé à Forestier Stéphane Tanguay, mais que celui-ci a traité une superficie de 25 hectares avant de devoir abandonner le contrat en raison d'une machinerie inappropriée;

Attendu que le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, la Société sylvicole Chambord Ltée accepte de compléter les travaux au taux soumissionné, soit 588 \$/hectare pour les travaux réalisés avec une débusqueuse et 1 115 \$ pour ceux réalisés avec une pelle mécanique, représentant une somme estimée à 41 000 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la Société sylvicole Chambord Ltée le résiduel de 71 hectares du mandat de travaux de déblaiement mécanique dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette, et ce, pour une somme estimée de 41 000 \$ plus les taxes.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-261

Sujet : Fonds régions et ruralité – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles du Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité :

Programme de soutien au développement local

1. Société de développement économique ilnu : transmission intergénérationnelle des savoirs traditionnels (livre de recettes)
(10 000 \$) 10 000 \$

Programme de soutien à la mobilisation

2. Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy :
activité de mobilisation à Sainte-Hedwidge (575 \$) 575 \$

Programme de soutien au développement territorial

3. Centre populaire de Roberval : réaménagement du Centre populaire
(15 000 \$) **15 000 \$**

Programme de soutien au développement régional

4. Ville de Saguenay : mise sur pied d'un observatoire national
interuniversitaire sur l'aluminium (6 000 \$) **6 000 \$**

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-262

Sujet : Fonds de développement hydroélectrique – Adoption d'un projet (volet local)

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation d'une demande d'aide financière dans le volet local du Fonds de développement hydroélectrique provenant de la Municipalité de Saint-André pour le projet d'embellissement (éclairage) du parc de la Chute, et ce, d'une somme de 27 620 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, dans le cadre du volet local du Fonds de développement hydroélectrique, la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-André pour le projet d'embellissement (éclairage) du parc de la Chute, et ce, d'une somme de 27 620 \$.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-263

Sujet : Sentiers multifonctionnels – Octroi d'un mandat

Attendu le projet visant la mise en place d'un réseau de sentiers de vélo hors route et de sentiers pédestres sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy de la Table ad hoc des sentiers multifonctionnels;

Attendu la mise en place de la première phase du projet en cours;

Attendu que pour la poursuite des démarches, les membres de la Table ad hoc des sentiers multifonctionnels souhaitent octroyer un mandat à l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) afin de mettre en place une étude de caractérisation des coûts d'entretien et d'identification des sentiers connecteurs (préanalyse);

Attendu que la proposition d'AGIR s'élève à 11 650 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de l'Agence de gestion intégrée des ressources afin de mettre en place une étude de caractérisation des coûts d'entretien et d'identification des sentiers connecteurs (préanalyse), et ce, d'une somme de 11 650 \$ avant les taxes applicables.

Que le directeur général, M. Mario Gagnon, est autorisé à signer l'offre de service présenté par l'Agence de gestion intégrée des ressources.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-264

Sujet : Avenant 7 – Contrat de prêt/Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Attendu l'avenant 7 au contrat de prêt du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Attendu que l'avenant 7 vise à intégrer le cadre d'intervention modifié à la suite de la prolongation, jusqu'au 30 novembre 2021, du moratoire de remboursement du capital et des intérêts pour les aides financières octroyées dans le cadre du volet d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet, M. Yanick Baillargeon, à signer l'avenant 7, ainsi que tout autre avenant, provenant du contrat de prêt du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-265

Sujet : Municipalités attrayantes – Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Attendu l'entente entre la MRC du Domaine-du-Roy, pour les trois MRC du Lac-Saint-Jean, et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration concernant l'aide financière octroyée du Programme d'appui aux collectivités pour un coût total de projet de 245 000 \$;

Attendu que la MRC Domaine-du-Roy agit à titre de MRC mandataire dans le déploiement du projet qui se décline en deux volets, soit la mise à jour de la politique d'accueil des personnes immigrante et la poursuite du projet des municipalités attrayantes;

Attendu la mise en œuvre du programme qui consiste à accompagner deux nouvelles municipalités dans chacune des trois municipalités régionales de comté et que les municipalités intéressées sont invitées à signifier leur intérêt à participer à la démarche sur leur territoire respectif à M^{me} Jacynthe Brassard;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les décaissements des dépenses liées au déploiement du projet tel que prévu au montage financier.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-266

Sujet : Demande d'aide financière liée à la légalisation du cannabis – Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy

Attendu l'aide financière de 70 203 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis;

Attendu que le Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy a bénéficié, par la résolution n° 2020-040, d'une aide financière de 50 000 \$ pour l'embauche d'un intervenant de milieu pour une période de quatre-vingt-douze semaines, afin d'optimiser ses interventions liées au cannabis;

Attendu que l'organisme souhaite prolonger le mandat de l'intervenant de milieu afin de poursuivre le travail;

Attendu que l'organisme sollicite la MRC du Domaine-du-Roy pour une somme supplémentaire lui permettant de soutenir financièrement la prolongation du mandat de l'intervenant de milieu pour une durée de dix semaines;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 7 500 \$ au Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy pour prolonger le mandat de l'intervenant de milieu à même les fonds du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée aux municipalités pour leurs besoins liés à la légalisation du cannabis.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-267

Sujet : Étude de faisabilité – Projet « Abattoir mobile »

Attendu que la MRC de Maria-Chapdelaine souhaite déposer, au nom des autres municipalités régionales de comté de la région, une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet régional « Abattoir mobile »;

Attendu que la MRC de Maria Chapdelaine a reçu une offre de services professionnels de Innovagro consultants inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet régional « Abattoir mobile », et ce, d'une somme de 59 500 \$ taxes en sus;

Attendu que le programme de proximité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) permet un soutien financier de 80 % du projet et que les municipalités régionales de comté de la région sont sollicitées pour soutenir 20 % du projet, soit une somme de 2 980 \$ chacune, incluant les taxes;

Attendu que ce projet cadre avec le Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire (PDZAA) 2018-2025 de la MRC du Domaine-du-Roy, notamment avec l'objectif 5.1 Consolider et diversifier les chaînes de valeur présentes sur le territoire, et plus précisément :

- Faciliter la mise en place de la logistique afin de soutenir le déploiement des chaînes de valeurs actuelles ou permettant une saine diversification (fromage, céréales de spécialité pour alimentation humaine, grains brassicoles, production bovine, petits fruits);

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de contribuer financièrement à la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet régional d'« Abattoir mobile », et ce, pour une somme de 2 980 \$.

Que le financement est conditionnel à la contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et à la participation des autres territoires.

Que le conseil accepte que la MRC de Maria-Chapdelaine soit mandataire du projet pour la demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-268

Sujet : Approbation du règlement d'emprunt n° 039-2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement numéro 039-2021 intitulé « Règlement pour emprunter la somme de 9 388 156,50 \$ afin de pourvoir à la modernisation du Centre de tri de Roberval » adopté par le conseil de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2021.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-269

Sujet : Décompte progressif n° 3 – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu les travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy dont le contrat a été octroyé en vertu de la résolution n° 2021-187;

Attendu que l'entrepreneur a remis le décompte progressif n° 3 dans lequel il demande un paiement de 473 098,60 \$, taxes incluses, pour les travaux prévus dans les documents de soumission et pour l'ordre de changement n° 1;

Attendu que ce montant, qui inclut une retenue de 10 %, correspond à l'avancement réel des travaux en date du 31 août 2021, tel qu'approuvé par Ardoises architecture inc.;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement, selon le décompte progressif n° 3, d'une somme de 473 098,60 \$ taxes incluses à Constructions Unibec inc., et ce, selon la recommandation d'Ardoises architecture inc.

Que le paiement demandé soit effectué après la réception des quittances requises des sous-traitants.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-270

Sujet : Approbation de projets – Politique de retour sur les taxes en territoire non organisé

Attendu la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature mise en place pour le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy pour l'année 2021, pour un montant disponible de 236 172 \$;

Attendu que le conseil a autorisé, en juin 2021, le financement de plusieurs demandes déposées par les villégiateurs pour la réalisation de différents projets dans chacun des secteurs de villégiature définis par la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature en 2021, pour un montant de 197 999 \$;

Attendu que la politique prévoit également la possibilité de reporter, pour un maximum de deux années, les montants non engagés ou non dépensés d'une année donnée;

Attendu les sommes disponibles dans le secteur 2 et 3 de la Politique, soit 448 \$ et 776,15 \$;

Attendu les projets déposés par M. Bertrand Pronovost et Les Amis de la Branche-Ouest inc. pour des travaux de nettoyage de ponceaux bouchés par des castors;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les projets déposés par M. Bertrand Pronovost et Les Amis de la Branche-Ouest inc. dans le cadre de la Politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2021, et ce, pour une somme respective de 448 \$ et de 776,15 \$.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-271

Sujet : Contribution financière – Projet de reconstruction de la passerelle de motoneige de la rivière Trenche

Attendu la demande d'aide financière du Club Passe-Partout Roberval inc. pour le remplacement de la passerelle de motoneige enjambant la rivière Trenche, sur le tracé du sentier n° 83 reliant Roberval à La Tuque;

Attendu que le coût total des travaux est estimé à 569 000 \$, qu'une aide financière de 426 750 \$ (75 % du coût du projet) a été octroyée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), que le Club Passe-Partout Roberval inc. et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec injectent 107 750 \$;

Attendu qu'une somme de 30 000 \$ est demandée à la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que cette infrastructure est identifiée prioritaire parmi les traverses de cours d'eau pour les sentiers de véhicules hors route par les membres du chantier Tourisme;

Attendu le dépôt d'une demande complémentaire au projet par le Club Passe-Partout Roberval inc. afin de procéder à l'amélioration du chemin forestier menant à la passerelle de motoneige, permettant ainsi aux utilisateurs du territoire et aux villégiateurs du secteur de s'y rendre en véhicule, et ce, d'une somme de 10 000 \$ sur un projet total de 26 500 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au Club Passe-Partout Roberval inc. une aide financière pour deux projets dans le secteur de la passerelle de motoneige de la rivière Trenche :

- Une somme de 30 000 \$ pour le remplacement de la passerelle de motoneige de la rivière Trenche;
- Une somme complémentaire de 10 000 \$ afin d'améliorer le chemin menant à la passerelle de motoneige de la rivière Trenche pour la rendre accessible aux véhicules.

Que les sommes nécessaires pour assumer ces dépenses proviennent à même le surplus accumulé du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Point n° 14.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-272

Sujet : Demande de rencontre – Ministre de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de la vague de démissions à l'hôpital de Roberval

Attendu la récente vague de démissions d'infirmières d'expérience survenue principalement au sein des services de médecine et de chirurgie de l'hôpital de Roberval;

Attendu que ces démissions massives fragilisent les services de santé offerts à la population de l'ensemble de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le département des soins intensifs est présentement fermé et qu'aucune réouverture n'est prévue à court terme;

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy sont très fortement préoccupés par cette vague de démissions, mais aussi par la diminution des services de santé et des services sociaux sur le territoire de la MRC ces dernières années;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une rencontre d'urgence avec M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, afin d'aborder directement avec lui la problématique inhérente à la vague de démissions survenue à l'hôpital de Roberval, de même que la diminution des services sur le territoire de la MRC.

Point n° 14.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-273

Sujet : Demande d'appui – Décentralisation des services de santé et sociaux au Québec

Attendu l'adoption, le 7 février 2015 par le gouvernement du Québec, de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu que l'objectif de cette loi était de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacéité du réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu que cette loi qui a constitué les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) dans toutes les régions du Québec a entraîné une concentration du pouvoir dans les mains du ministre de la Santé et des services sociaux et une centralisation sans précédent de la prise de décisions au niveau des CISSS et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux;

Attendu que cette loi (la réforme Barrette) a occasionné de fortes diminutions de services offerts à la population sur l'ensemble du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, que ce soit du point de vue médical, des services dans les CLSC, de la santé publique, de la santé mentale, du Centre jeunesse, etc.;

Attendu que la réforme du système de santé a provoqué une diminution importante du sentiment d'appartenance auparavant présent à l'hôpital de Roberval et que cela a aujourd'hui un impact certain sur la rétention des ressources dans un contexte où la pression est forte sur celles-ci;

Attendu la récente vague de démissions d'infirmières d'expérience survenue principalement au sein des services de médecine et de chirurgie de l'hôpital de Roberval en raison de l'épuisement des ressources;

Attendu que plus de six ans après l'entrée en vigueur de la réforme Barrette, force est de constater que celle-ci est un échec;

Attendu que la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires devrait nécessairement être prise en compte dans la façon de déployer les services de santé et les services sociaux au Québec;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est en accord avec la proposition de M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de procéder à la nomination de personnes redevables et imputables dans chaque centre hospitalier;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec et à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, de procéder à une décentralisation du système de santé et des services sociaux au Québec.

Que cette décentralisation devra nécessairement impliquer un retour des cadres supérieurs, avec un pouvoir décisionnel, dans chacun des centres hospitaliers présents sur le territoire du Québec et également assurer un maintien des services en continu pour le futur.

Que la présente résolution soit transmise à toutes les MRC du Québec pour obtenir leur appui dans cette démarche.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à :

M. François Legault, premier ministre du Québec;
M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
M^{me} Nancy Guillemette, députée du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
M^{me} Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-274

Sujet : Requête de la MRC de Maria-Chapdelaine visant à changer le nom de la circonscription de Roberval

Attendu la requête de la MRC de Maria-Chapdelaine visant à changer le nom de la circonscription électorale de Roberval à l'Assemblée nationale;

Attendu que la circonscription électorale de Roberval porte cette appellation depuis 1930 et que celle-ci repose sur des fondements historiques;

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy considèrent que le rapprochement effectué par la MRC de Maria-Chapdelaine entre la désignation du comté et la présence, ou non, de plusieurs services de proximité est purement hypothétique et nullement fondé;

Attendu que le développement d'un territoire ne dépend aucunement de l'appellation de sa circonscription électorale;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier à M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC du Domaine-du-Roy s'oppose fermement au changement d'appellation de la circonscription électorale de Roberval à l'Assemblée nationale.

Que copie de la présente résolution soit transmise à :

M^{me} Nancy Guillemette, députée de la circonscription électorale de Roberval à l'Assemblée nationale;
M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-275

Sujet : Ajournement de la séance

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au mardi 28 septembre 2021.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général